



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 DECEMBRE 2023

VALIDE AU CM DU 24/01/2024

PRESENTS : Chantal BARRIERE- Virginie CASTANIER - Zoe POHL-BOUSQUET - Ghislain CABAL ZINCK - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC - Christian VERNHET – Dominique ROURE

EXCUSES : Jean Jacques SELLAM (pouvoir donné à Ghislain Cabal Zinck))

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte-rendu du CM du 19 septembre 2023
 - 2 - Démission de la fonction d'adjointe de Mme Virginie CASTANIER
 - 3 - Lecture de la lettre du Président du Conseil Départemental concernant le pont
 - 4 - Délibération pour enquête publique "Le Boucal" Mr Lesade
 - 5 - Délibération renouvellement SPA – convention fourrière
 - 6 - Délibération désignation représentant des collectivités au sein du comité syndical du PARC
 - 7 - Délibération tarif château + salle des fêtes pour 2024
 - 8 - Délibération pour exonération des loyers pour l'Auberge de La Valette
 - 9 - Délibération relative au calcul des ordures ménagères des locataires
 - 10 - Délibération du transfert de la compétence en matière de police de la publicité
 - 11 - Délibération du tarif des concessions des cimetières
 - 12 - Repas communal
 - 13 – « les biens sans maîtres »
 - 14 - Toiture de l'église de Faveyrolles
 - 15 - Questions diverses
-

Monsieur le maire introduit le conseil en présentant les deux volontaires en service civique que la commune accueille depuis quelques semaines. Il leur propose de se présenter en quelques mots. Elodie Tillet et Rébecca Laigret, indiquent qu'elles interviennent sur le territoire dans le cadre d'une expérimentation des services civiques dans le milieu agricole, financée par la fédération départementale des CUMA et par la communauté de communes. Elles présentent succinctement leurs missions, tant dans le domaine de l'agriculture (développer la coopération entre agriculteurs, favoriser la transmission des fermes, accompagner la diversification des productions...) qu'en faveur de la commune (réalisation d'un livret d'accueil, recueil de mémoires, animations...).

A l'issue de leur présentation, monsieur le maire ouvre le conseil en reprenant l'ordre du jour. Il propose de rajouter une décision budgétaire modificative.

1 - Approbation du compte-rendu du CM du 19 septembre 2023 : aucune remarque n'est formulée ; le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Démission de la fonction d'adjointe de Mme Virginie CASTANIER : Monsieur le maire rappelle la démarche engagée par madame Castanier qui a démissionné de sa fonction d'adjointe, compte tenu de ses charges professionnelles. Il demande si d'autres conseillers seraient désireux de reprendre la responsabilité d'adjoint. Aucune candidature n'est formulée. Monsieur el Mire propose donc que l'on reste à deux adjoints pour finir le mandat et que Gérard Ramondenc devienne le deuxième adjoint. Délibération à l'unanimité pour approuver cette proposition.

3- Lecture de la lettre du Président du Conseil Départemental concernant le pont

Monsieur le maire rappelle des démarches engagées par une partie des habitants de Saint-Izaire en fin d'été concernant les travaux du pont. Il procède à la lecture du courrier du président du conseil départemental informant les habitants des contrôles réalisés, puis il rappelle les démarches entreprises par la municipalité tant auprès du conseil départemental que de la sous-préfète. Il indique que la municipalité a engagé les démarches nécessaires au regard de ses responsabilités, sans polémique, mais avec détermination. Un échange de vues a lieu sur les engagements de président (QRcode) du conseil départemental et leur respect dans le temps.

4 - Délibération pour enquête publique "Le Boucal" , demande de Mr Lesade. Monsieur le maire rappelle les débats au conseil précédent sur la demande d'aliénation du chemin conduisant à la maison de monsieur Lesade. Il est rappelé que le demandeur s'engage à payer les frais occasionnés par cette demande qui nécessitera une enquête publique. Un débat s'engage sur la nature du chemin et l'accessibilité du chemin qui suit le tronçon en question ; il pourra se poursuivre lors de l'enquête publique. Au terme de cet échange de vues, Ghislain Cabal- Zinck informe le conseil qu'il s'abstiendra et que Jean Jacques Sellam ne prendra pas part au vote. Le conseil municipal décide de faire procéder à une enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur par 7 voix pour, 1 abstention et 1 « ne prend pas part au vote ».

5- Délibération renouvellement SPA – convention fourrière

Monsieur le maire rappelle la convention qui lie la commune et la SPA pour une prestation de service de fourrière animale au profit des animaux errants, sans ramassage, ni capture. Cette convention arrivant à terme, il nous faut la renouveler. Par ailleurs, monsieur le maire rappelle les démarches engagées pour la stérilisation des chats, grâce à un partenariat avec la SPA.

Délibération à l'unanimité.

6- Délibération désignation représentant des collectivités au sein du comité syndical du PARC

Monsieur le maire donne la parole à Dominique Roure qui rappelle les délibérations antérieures pour valider les nouveaux statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc Naturel régional des grands causses. Ces statuts entrant en vigueur, il convient de désigner les représentants de la commune.

Ghislain Cabal Zinck de propose comme titulaire et Dominique Roure se propose comme suppléant. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le conseil municipal désigne ces deux candidats à l'unanimité.

7 – location de la salle du pressoir et de la salle des fêtes pour 2024

Monsieur le maire rappelle les tarifs pratiqués par la commune pour la mise à disposition du château (salle du pressoir) et de la salle des fêtes. Il indique que la hausse de l'électricité et des charges (chauffage) nécessitent la révision de ces tarifs qui de plus, n'étaient pas toujours cohérents. Un débat s'engage et fait évoluer les propositions.

Au terme de ces débats, il est proposé les tarifs suivants :

- **Château :**
 - Habitant de la commune : soirée 200€, weekend 400€
 - Habitant extérieur : soirée 500€, weekend 1000€
 - Association extérieure : 200€
 - Il sera demandé un chèque de caution de 250€ à la remise des clés
 - Un acompte de la moitié de la somme sera demandé à la réservation de la salle pour valider la réservation et non remboursable en cas de défection.
- **Salle des fêtes :** la révision des tarifs sera envisagée lors de l'élaboration du budget de la commune, le matériel à disposition devant être renouvelé pour pouvoir justifier le tarif de la location.

Délibération à l'unanimité.

8- Délibération pour exonération des loyers pour l'Auberge de La Valette

Monsieur le maire propose au conseil d'exonérer les loyers dus par l'auberge pour les mois de Septembre et d'octobre, soit 2 X 499,69 €. Cette exonération demandée par les gérants de l'auberge, initialement pour quatre mois, est justifiée par le manque à gagner que représente la suppression du point poste, décidée unilatéralement par la SA « la poste » et par une activité fragile. Il annonce que suite aux démarches engagées, nous avons l'assurance de la réouverture de ce point poste dès janvier 2024. Les conseillers insistent sur la nécessité d'être parfaitement transparents sur les raisons et la nature de cette aide.

Délibération à l'unanimité

9- Délibération sur le calcul des ordures ménagères des locataires

Monsieur le maire propose de répercuter la taxe sur les ordures ménagères aux différents locataires des propriétés communales. Il propose une répartition proportionnelle à la taille des logements.

Délibération à l'unanimité.

10 - Délibération du transfert de la compétence en matière de police de la publicité

Monsieur le maire donne la parole à Dominique Roure qui rappelle la modification du code de l'environnement, suite à la loi d'aout 2021, pour réguler la publicité envahissante sur la voie publique et procéder à la décentralisation de la police de la publicité. La compétence en matière de publicité est automatiquement transférée au président de l'EPCI sauf plusieurs communes 'y opposent. Un débat devant avoir lieu prochainement en communauté de communes, il est proposé de différer ce débat.

11 - Délibération du tarif des concessions des cimetières

Monsieur le maire indique la nécessité d'actualiser les tarifs des concessions funéraires qui sont très anciens. Il propose que pour toute concession nouvelle, les tarifs suivants soient appliqués : concession perpétuelle 250€ une place, 500€ deux places – colombarium pour 30 ans 500€, pour 50 ans 800€ et perpétuel 1000€. L'accès au jardin du souvenir reste libre et gratuit.

Un débat a lieu sur la comparaison entre les tarifs des concessions et du colombarium, ainsi que sur la nécessité de prévoir la possibilité d'apposer une plaque identifiant le défunt dans le jardin du souvenir pour garder sa mémoire.

Délibération à l'Unanimité

12 - Repas communal

Après les années COVID, monsieur le maire propose de relancer le repas de la commune pour créer un moment convivial et d'en profiter pour rendre hommage à Joel Tauriac qui prend sa retraite.

Il propose de reconduire le choix de la commune d'inviter les personnes âgées de plus de 65 ans et d'y adjoindre les conseillers et les personnels municipaux. Il annonce qu'après négociation avec l'auberge, le tarif du repas est fixé à 30€ par personne.

Des échanges ont lieu sur la composition du menu, sur le tarif, sur le rapport qualité/prix. Question est posée sur la possibilité d'un repas enfant et son prix. Le conseil valide ce projet.

13 – « les biens sans maîtres »

Monsieur le maire introduit la question en rappelant le débat qui a eu lieu au conseil précédent ; Il donne la parole à Ghislain qui informe le conseil des éléments recueillis lors de la commission « agriculture ». L'association des communes forestières propose de rechercher les biens sans maîtres gratuitement, avec cependant moins de précisions. Il est possible, en ayant adhéré à cette association de bénéficier de cette prestation. Ghislain suit cette question au sein de la commission agriculture.

14 - Toiture de l'église de Faveyrolles

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité urgente de consolider le toit de l'église de Faveyrolles qui connaît d'importantes infiltrations avec une charpente en mauvais état. Un premier devis a été réalisé pour une estimation de 160 000€. Le coût étant supérieur à 100000€, il faut procéder à un appel d'offre avec trois devis.

15 – délibération budgétaire modificative

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de procéder à une délibération budgétaire modificative. Concernant les dépenses de fonctionnement, la somme s'élève à 390 € ; et concernant les dépenses d'investissement, la somme s'élève à 21362€ (voirie).
Délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à un tour de table. Sont évoquées les questions suivantes :

- En lien avec la chambre d'agriculture, une collecte des plastiques agricoles aura lieu mardi prochain.
- Un point est fait sur l'avancée des travaux et le prêt consenti pour la maison Rascalou. Nous attendons l'EDF pour finaliser les branchements.
- Les essais de signalisation pour renforcer la sécurité routière dans la traversée de Faveyrolles sont terminés. Une prochaine réunion doit définir les aménagements nécessaires.
- La situation d'une « tiny house » qui stationne sur l'aire naturelle du camping, sans s'être acquittée de la participation financière demandée est évoquée. Une démarche doit être engagée.
- Le transfert de compétences pour l'eau potable et l'assainissement auprès de la communauté de communes est présenté suite au dernier bureau des maires. La communauté de communes engage la réflexion et prévoit une réunion avec l'association des maires.
- Monsieur le maire lit un courrier reçu d'un habitant sur l'état de la voirie.
- Un courrier de l'APE alerte la municipalité sur les difficultés de transport des élèves de l'école, la communauté de communes ne disposant pas des bus nécessaires. Des démarches ont été engagées sans succès. Un contact sera engagé avec l'APE.
- Une information est donnée sur le projet de la communauté de communes faisant de l'année 2024 « l'année de l'eau ».

A l'issue du tour de table monsieur le maire lève la séance.